



**NATIONS  
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

Distr.  
GENERALE

FCCC/IDR.1/(SUM)/NLD  
31 juillet 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**RESUME**

du

**RAPPORT DE L'EXAMEN APPROFONDI DE LA COMMUNICATION NATIONALE**

des

**PAYS-BAS**

(Le texte intégral du rapport (en anglais seulement) est publié  
sous la cote FCCC/IDR.1/NLD)

Equipe d'examen :

H.N. Srivastava (Inde)

Vladimir Berdin (Fédération de Russie)

Art Jaques (Canada)

Jane Ellis (Agence internationale de l'énergie)

Peer Stiansen (secrétariat de la CCNUCC, Coordonnateur)

Résumé 1/

1. L'examen approfondi de la communication des Pays-Bas qui porte, conformément à la ratification de la Convention par le pays, sur le territoire européen du Royaume, a été mené à bien entre novembre 1995 et mars 1996. A ce titre, l'équipe d'examen, qui se composait d'experts de l'Inde, de la Fédération de Russie, du Canada et de l'Agence internationale de l'énergie, s'est rendue sur place du 20 au 24 novembre 1995.

2. Les Pays-Bas sont un important producteur de gaz naturel. Ils utilisent localement la moitié environ de leur production, soit également près de 50 % de leur approvisionnement total en énergie. Le pétrole représente un peu plus du tiers de cet approvisionnement, le charbon entre 10 et 15 % et l'énergie nucléaire et l'énergie provenant de sources renouvelables (essentiellement de l'exploitation des déchets), prises ensemble, 2 %. En 1990, l'électricité importée a constitué 1,2 % du bilan énergétique. La même année, rapportées au potentiel de réchauffement de la planète (PRP), les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) représentaient 78 % des émissions. La consommation d'énergie par habitant était légèrement inférieure à la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), tout comme les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant (environ 11 tonnes contre 12 en 1990). Les Pays-Bas sont un centre de distribution et de raffinage pour l'Europe du Nord-Ouest, comme le montre l'importance du secteur des transports, et un centre de traitement des produits pétrochimiques et des métaux, d'où une industrie à forte consommation d'énergie dans sa structure. Les émissions provenant des combustibles de soute correspondent à 25 % des émissions totales de CO<sub>2</sub>, pourcentage le plus élevé qui ait été signalé par les Parties qui ont présenté des communications. Le gaz et l'électricité sont relativement bon marché aux Pays-Bas par rapport à la plupart des autres pays d'Europe, tandis que le prix de l'essence est quelque peu élevé par comparaison avec la plupart des pays voisins. Récemment, l'approvisionnement en électricité, provenant en particulier des installations à production combinée de chaleur et d'électricité, s'est développé plus rapidement que la demande, d'où un excédent de capacité.

3. L'équipe a conclu que, de façon générale, les Pays-Bas avaient fait des efforts considérables pour fournir des renseignements et les présenter conformément aux directives. Elle a noté que les changements climatiques semblaient se voir attribuer un rang de priorité politique élevé; la stratégie nationale porte sur tous les aspects de ces changements, en faisant participer activement les ministères et les organismes compétents. Les Pays-Bas sont aussi puissants sur le plan méthodologique dans des domaines tels que les inventaires et les projections, ainsi qu'en matière de politiques de surveillance (accords volontaires, par exemple). Comme prévu dans la communication, le nouveau gouvernement a recentré un certain nombre de politiques et d'approches et en a appliqué de nouvelles.

---

1/ Conformément à la décision 2/CP.1, le texte intégral du rapport a été communiqué au Gouvernement néerlandais, qui n'a fait aucun commentaire.

4. Les Pays-Bas ont commencé à mettre au point et à appliquer leur stratégie en matière climatologique à la fin des années 80. Ils ont dû élaborer leur propre cadre politique - objectifs, années de référence et méthode d'inventaire - sans pouvoir se prévaloir d'une pratique internationale établie. L'optique dans laquelle ils ont axé au départ leurs activités de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> s'est révélée être légèrement différente des directives qui ont été adoptées ultérieurement par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour l'établissement des communications nationales en ce qui concerne l'année de base et le traitement des charges d'alimentation. En outre, les chiffres relatifs aux émissions ont été corrigés pour 1990, année plus chaude que la normale, ce qui donne une différence de 3,8 % pour les émissions de CO<sub>2</sub>. Ces différences sont expliquées avec soin dans la communication. Quoi qu'il en soit, l'équipe a estimé que cette disparité au niveau des méthodes a compliqué l'évaluation des progrès accomplis vers l'objectif de la Convention. En 1995, les Pays-Bas ont adopté la méthode du GIEC, sauf pour les corrections de température.

5. En 1995 également, le gouvernement a révisé son objectif relatif aux émissions de CO<sub>2</sub>, qui consiste désormais à obtenir en l'an 2000 une réduction de 3 % par rapport aux niveaux de 1990 : il s'agit du chiffre de 1990 corrigé compte tenu de la température, exprimant une valeur nette, à savoir le bilan des émissions par les sources et des absorptions par les puits; de plus, les Pays-Bas ont adopté 1990 comme année de base et ont appliqué la méthode du GIEC pour calculer les émissions provenant des charges d'alimentation. L'équipe constate que cet objectif est quasiment équivalent - en partant de l'hypothèse que l'an 2000 sera une année "moyenne normale" pour les conditions de température - à une stabilisation aux chiffres de 1990 non corrigés compte tenu de la température et que, étant donné les effets induits par le changement d'année de base et les projections actuelles quant aux charges d'alimentation et au piégeage, il équivaut à un niveau d'émissions supérieur de 2 à 3 % à l'objectif signalé dans la communication nationale. Les Pays-Bas se sont également fixé des objectifs de réduction de 10 % des émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) et de stabilisation des émissions d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) aux niveaux de 1990 d'ici à l'an 2000.

6. S'agissant des politiques, les Pays-Bas ont présenté dans leur communication une panoplie de mesures : normes et règlements, incitations financières et fiscales, accords de longue durée conclus entre le gouvernement et l'industrie, éducation et recherche-développement, le tout qualifié de mesures "sans regrets". L'équipe a noté que les Pays-Bas mettaient fortement l'accent sur l'interaction entre différentes mesures touchant des secteurs tels que les transports, l'industrie, la transformation de l'énergie et les habitations. Elle a relevé en particulier l'expérience acquise dans l'application d'accords volontaires sur les économies d'énergie conclus avec l'industrie depuis 1989, et qui avaient permis une amélioration de 9 % de l'efficacité énergétique dans les grands secteurs énergétiques entre 1989 et 1994, ainsi que les programmes de protection de l'environnement exécutés par le secteur de la distribution de l'énergie. En outre, il semblerait, d'après leurs effets escomptés, que la taxe écologique en vigueur et la taxe réglementaire sur l'énergie et le CO<sub>2</sub>, qui a été adoptée le 1er janvier 1996, seront des instruments efficaces, mais l'équipe a observé que les exonérations étaient fondées sur la compétitivité ainsi que sur l'application d'autres instruments sectoriels tels que les accords volontaires pour les secteurs

concernés. S'agissant des émissions de méthane, les modifications apportées à la gestion des déchets, dont l'interdiction totale des mises à la décharge, devraient autoriser d'importantes réductions au prochain siècle. L'utilisation des gaz résiduels aux fins de production d'énergie contribuera elle aussi à contrebalancer les émissions de CO<sub>2</sub>. On considère que l'efficacité de la politique néerlandaise en matière de changements climatiques dépend considérablement des progrès accomplis au sein de la Communauté européenne, notamment en ce qui concerne la taxe sur l'énergie et le CO<sub>2</sub> qu'il est proposé d'introduire.

7. Les données provisoires concernant les émissions de CO<sub>2</sub> indiquent une augmentation de 5,3 % des émissions réelles et de 2,3 % des émissions corrigées compte tenu de la température entre 1990 et 1994. Ce pourcentage était de 15 % pour le seul secteur des transports. L'équipe note que pour atteindre son objectif national en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, le pays devra renverser cette tendance à la hausse. Il paraît donc essentiel que les accords volontaires au niveau des secteurs de la distribution de l'énergie et de l'industrie atteignent leurs objectifs ambitieux. Les émissions de méthane ont diminué légèrement entre 1990 et 1994. Les modes de mise à la décharge sont cependant en passe d'être radicalement modifiés, ce qui pourrait autoriser des réductions globales se situant au-delà des 10 % fixés. Des initiatives supplémentaires dans le secteur de l'exploitation en mer devraient améliorer encore la situation. Les émissions d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) ont progressé de 13 % de 1990 à 1994, et l'avenir dépendra largement des effets de la politique agricole commune de l'Union européenne. Comme les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté par le passé (voir plus haut), il n'est pas sûr que certaines mesures donnent les effets escomptés et, de plus, les projections estimées présentent des incertitudes inhérentes, d'où le risque d'un retour des émissions de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990. On note cependant que la surveillance périodique est un élément essentiel du choix des politiques aux Pays-Bas.

8. L'équipe a constaté que les Pays-Bas accordaient un rang de priorité élevé à la recherche dans le domaine des changements climatiques. En effet, le pays a étudié les incidences éventuelles des mesures d'adaptation et a adopté des modes souples de gestion des zones côtières qui puissent autoriser une adaptation autonome à l'évolution progressive du niveau de la mer et des conditions météorologiques. Les Pays-Bas ont également organisé d'importantes campagnes d'information et de sensibilisation du public.

9. Les Pays-Bas ont versé une contribution de 52,8 millions de dollars E.-U. au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au titre de sa phase pilote et leur apport à la première reconstitution du FEM s'est élevé à 71,4 millions de dollars E.-U. L'aide publique au développement (APD) représente depuis des années plus de 0,7 % du produit national brut (PNB). Le savoir-faire du pays en matière d'aménagement des zones côtières et des deltas est transféré par le biais de projets bilatéraux. Le Gouvernement néerlandais a réservé 84 millions de florins jusqu'en 1999 à l'application de la notion d'activités appliquées conjointement au moyen de contributions à des projets pilotes concrets exécutés aussi bien dans les pays visés à l'annexe I que dans les autres pays.

-----